

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HANTAY SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2020

Présents : BONNEL A, BREINE Ph, CANON C, CARDON M, DOYELLE O, DUFOUR F, FERY O, JASTRABECK D, MONTOIS J, PLANCQ G, SAGNIER J, SELLIEZ D, WAELPUT L

Procuration : DUQUESNE ML pouvoir à PLANCQ G, FAUCOMPRES D pouvoir à BONNEL A

Absents excusés : DUQUESNE ML, FAUCOMPRES D,

Secrétaire de séance : DOYELLE Olivier

Séance ouverte à 18h30, sous la présidence de Monsieur MONTOIS Jacques, Maire

A l'ouverture de la séance Monsieur le Maire, a procédé à l'appel des membres et a constaté que le quorum était atteint.

En début de séance Monsieur le Maire a demandé d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Remboursement frais déplacement formation mission du personnel .

Procès-verbal de la séance en date du 29 Novembre 2019

Approuvé 14 pour – 1 abstention (CARDON M)

Charte

Monsieur le Maire propose aux élus d'adopter une charte déontologique pour les élus locaux .Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la charte de l'élu local.

« Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local. (CGCT, art. L.1111-1-1).

La Charte de l'élu local comporte sept articles :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité ;
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier ;
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote ;
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins ;
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions ;
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné ;
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

FORMATION DES COMMISSIONS :

Affaires Scolaires : Séniors	PLANCQ Gérard, FERY Ophélie, DUFOUR Fabienne DUQUESNE Marie Laure, BONNEL Annie, WAELPUT Lionel, CARDON Muriel
Associations : Fêtes et Cérémonies	CANON Cécile, PLANCQ Gérard, DOYELLE Olivier, SAGNIER Jérôme WAELPUT Lionel, DUFOUR Fabienne, BREINE Philippe
Finances : Jeunesse	BONNEL Annie, JASTRABECK David, FERY Ophélie, CANON Cécile, WAELPUT Lionel, DOYELLE Olivier, PLANCQ Gérard, BREINE Philippe
Communication : Médiathèque Sécurité	WAELPUT Lionel, FAUCOMPRES Delphine, CANON Cécile, SELLIEZ David SAGNIER Jérôme
Culture : Patrimoine Affaires Sociales	DOYELLE Olivier, JASTRABECK David, SELLIEZ David, FAUCOMPRES Delphine, SAGNIER Jérôme, BREINE Philippe

Délégués CAO

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la CAO doit être composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants : à l'unanimité, ont été désignés JASTRABECK David, DUFOUR Fabienne, DOYELLE Olivier, Membres Titulaires- BONNEL Annie, PLANCQ Gérard, SAGNIER Jérôme, Membres Suppléants .

Composition CCAS

Monsieur le Maire informe que suite au renouvellement du conseil, l'Assemblée doit désigner les membres appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS de la commune. A l'unanimité, sont désignés membres élus pour siéger au C.C.A.S. : Olivier DOYELLE, Cécile CANON, Annie BONNEL, Fabienne DUFOUR, Gérard PLANCQ, Delphine FAUCOMPRESZ, David JASTRABECK, Philippe BREINE .

Délégué défense

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un Conseiller délégué à la défense doit être désigné au sein de chaque Conseil Municipal. Monsieur le Maire précise que Monsieur WAELPUT Lionel se porte volontaire. A l'unanimité, Monsieur WAELPUT Lionel, est désigné Conseiller délégué à la défense.

Délégué Mission Locale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux élections municipales la composition du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) « Mission Locale des Weppes » est modifiée. Monsieur le Maire informe que Monsieur DOYELLE est volontaire. Monsieur DOYELLE Olivier, à l'unanimité, est désigné pour siéger au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) « Mission Locale des Weppes » :

Délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer, pour la durée de son mandat, un certain nombre d'attributions. Le Conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire, à l'unanimité, approuve les délégations d'attributions prévues par les articles L 2122-22 du CGCT notamment l'autorisation de réaliser des lignes de trésorerie fixées pour un montant de 1 200 000€ si nécessaire.

Commission des Impôts

Vu le renouvellement du Conseil Municipal, la composition de la Commission des Impôts doit être renouvelée. Monsieur le Maire rappelle l'article 1650 du Code Général des Impôts, et propose une liste à transmettre à la DRFIP afin de constituer la nouvelle commission communale des impôts. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Indemnités des élus

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil de déterminer les taux des indemnités des élus locaux selon le barème de l'indice brut de la fonction publique dans la limite des taux maximum soit une enveloppe globale pour le maire et quatre adjoints.

Monsieur le Maire rappelle que les indemnités ne sont pas un salaire, c'est une indemnisation des heures non rémunérées par l'employeur. Monsieur le Maire informe qu'il souhaite désigner un conseiller municipal délégué par arrêté spécifique – DOYELLE Olivier qui aura en charge la culture, le patrimoine, les affaires sociales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 13 voix pour, 1 voix contre (CARDON Muriel), 1 Abstention (BREINE Philippe) décide :

de fixer les indemnités mensuelles dues aux élus locaux, selon le barème joint :

- Indemnités du Maire :.....48.47% - 1 885.19 €
- Indemnités des 4 Adjoints :.....16.46% - 640.19 €
- Indemnités de Conseiller Municipal Délégué ...16.46% - 640.19 €

Création de poste Rédacteur principal 1^{ère} classe

Après avis de la Commission Administrative Paritaire, et vu la possibilité d'avancement au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe d'un agent par voie de promotion interne, Monsieur Le Maire a proposé au Conseil Municipal, de demander la suppression du poste de rédacteur auprès du comité technique paritaire du Centre de Gestion et de créer un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. Approuvé à l'unanimité.

Création de poste Adjoint Administratif Territorial Principal 2^{ème} classe temps non complet

Après avis de la Commission Administrative Paritaire, et vu la possibilité d'avancement au grade Adjoint Administratif Territorial Principal 2^{ème} classe d'un agent par voie de promotion interne, Monsieur Le Maire a proposé au Conseil Municipal, de demander la suppression du poste de rédacteur auprès du comité technique paritaire du Centre de Gestion et de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal 2^{ème} classe à temps complet à raison de 30 heures hebdomadaires. Approuvé à l'unanimité.

Création de poste Adjoint Territorial d'Animation temps non complet

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de créer 1 poste d'Adjoint Territorial d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28h à compter du 1^{er} septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide 13 voix pour, 2 voix contre (BREINE Philippe, CARDON Muriel) de créer 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet .

Renouvellement Convention CAF

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention LEA avec la CAF doit être renouvelée - l'Assemblée, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention LEA.

Demande de Subventions

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de faire les démarches auprès de différents organismes pour obtenir des subventions pour les projets de la commune : la vidéoprotection, la médiathèque, l'aménagement pour aire de jeux..

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, 12 voix pour, 2 Abstentions (BREINE Philippe, CARDON Muriel) autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour la vidéo protection.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour le projet de médiathèque et pour l'aménagement aire de jeux..

Prise en charge frais de déplacement formations missions

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les agents territoriaux peuvent être amenés à se déplacer pour les besoins du service. Le remboursement des frais de déplacement voire frais de repas sont un droit pour l'agent dès lors qu'il a été dûment missionné par l'autorité territoriale, c'est-à-dire qu'il est en possession d'un ordre de mission l'autorisant à se déplacer et le cas échéant à utiliser son véhicule personnel. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir prendre en charge les frais de déplacement et de repas des agents dans le cadre d'une formation ou mission – Approuvé à l'unanimité.

La séance a été levée à 19h35